

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MADELEINE PERRIN est un organisme de formation professionnel spécialisée dans la formation en immobilier. Son siège social se situe 76 avenue Maréchal Foch-Résidence Cœur Boisé à CAPBRETON (40130)

Son nom commercial : EOFIMMO

Raison sociale de l'organisme de formation : Entreprise individuelle

L'organisme de formation MADELEINE PERRIN est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 72 40 0120140

auprès de la préfecture de la région de : NOUVELLE AQUITAINE

Ce numéro ne constitue pas un agrément.

N° SIRET : 450.694.641.00025

Référencement DATADOCK au 1^e janvier 2018.

Certification QUALIOP1 obtenue en juillet 2020

Madeleine PERRIN, organisme de formation conçoit, élabore et dispense des formations dans tous le domaine du droit, de la déontologie et du commerce propre à l'immobilier principalement dans le département des Landes et au Pays Basque.

Sont désignés dans l'ensemble des conditions générales de vente sous le vocable :

- « Le stagiaire » : la personne qui suit la formation auprès de l'organisme de formation MADELEINE PERRIN-EOFIMMO

- « Le client » : physique ou morale qui s'inscrit et suit une session de formation avec l'organisme de formation MADELEINE PERRIN-EOFIMMO.

- CGV : Conditions générales de vente

- Formations inter-entreprises : formations qui sont inscrites au catalogue de l'organisme de formation MADELEINE PERRIN-EOFIMMO et qui peuvent être suivies par des stagiaires de différentes agences immobilières ou entreprises.

- Formations intra-entreprises : formations conçues sur mesure pour les collaborateurs d'une même agence immobilière ou entreprise

- OPCO : opérateurs de compétences agréées chargés d'accompagner la formation professionnelle.

Vu les articles L441-1, L441-10, L441-16 et L443-4 du commerce.

Article 1^{er} – OBJET :

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Madeleine PERRIN-EOFIMMO pour le compte d'un CLIENT. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'entière adhésion aux présentes CGV qui seront systématiquement remise au CLIENT en même temps que la convention de formation.

En outre, elles prévalent sur tout autre document.

LES CONDITIONS FINANCIERES, DE REGLEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'organisme MADELEINE PERRIN – EOFIMMO a opté à ce jour pour un montant net de TVA. Aussi, aucune TVA ne sera appliqué sur le prix de vente.

En revanche, l'organisme MADELEINE PERRIN-EOFIMMO se réserve la possibilité d'appliquer le taux de TVA en vigueur au prix annoncé en cas de changement de réglementation fiscale qui ne serait pas de son fait, en cours d'année.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de MADELEINE PERRIN-EOFIMMO.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. MADELEINE PERRIN-EOFIMMO aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à MADELEINE PERRIN-EOFIMMO.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à MADELEINE PERRIN-EOFIMMO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par MADELEINE PERRIN-EOFIMMO au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à MADELEINE PERRIN-EOFIMMO au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, MADELEINE PERRIN-EOFIMMO se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO**, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**. Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Paris, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en entreprise, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ou d'une convention ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis ou convention dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis ou une convention est adressé en deux exemplaires par **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO**, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** remet **une attestation de suivi de formation au Stagiaire ainsi qu'une attestation de formation continue**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et de la feuille d'émargement attestant de la présence du **Stagiaire**.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

MADELEINE PERRIN-EOFIMMO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou

toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de MADELEINE PERRIN-EOFIMMO.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par MADELEINE PERRIN-EOFIMMO pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de MADELEINE PERRIN-EOFIMMO. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

MADELEINE PERRIN-EOFIMMO, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par MADELEINE PERRIN-EOFIMMO au **Client**.

MADELEINE PERRIN-EOFIMMO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par MADELEINE PERRIN-EOFIMMO comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise MADELEINE PERRIN-EOFIMMO à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de MADELEINE PERRIN-EOFIMMO.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ORGANISME DE FORMATION **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** 76 avenue Maréchal Foch-Résidence Cœur Boisé à CAPBRETON ou par voie électronique à : eofimmo@gmail.com

En particulier, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation et à la conservation des justificatifs en cas de contrôle du certificateur ou des **OPCO**.

Enfin, **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **MADELEINE PERRIN-EOFIMMO** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de DAX seront seuls compétents pour régler le litige.

Les présentes CGV comportent 6 pages.